

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2021 A 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement à la salle polyvalente afin de respecter les mesures de distanciation suite à la crise sanitaire du COVID-19

ETAIENT PRESENTS : MM DUPRESSOIR, DESOMBRE, GLÜCK, MAUGER, DELABOS, MASSET, Mmes BERNSTEIN, SEVESTRE, COURTY, VAN DEN BOSSCHE, DURAND, ENOU.

EXCUSÉS : Jean-Luc GARIN (procuration à Stéphanie ENOU), Gabriel VERHAEGHE (procuration à Fabienne BERNSTEIN).

ABSENTE : Stéphanie DESANNAUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alban MAUGER

I- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 25 mai 2021 :

Accord à l'unanimité des membres présents.

II- COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS :

1) Conseil d'école du 18/06/2021 : (Jean-Paul DUPRESSOIR)

- point protocole sanitaire : Test sanitaire à MARTAINVILLE la semaine prochaine ;
- projets/sorties : sport initiation pour l'école de MARTAINVILLE. Les CP, CE1 ont eu de la piscine. Un spectacle a eu lieu à SERVAVILLE;
- effectif rentrée 2021 : 93 élèves à SERVAVILLE, 97 élèves à MARTAINVILLE et 63 élèves à AUZOUVILLE soit 253 élèves au total dans le RPI.
- L'Algeco de l'école de MARTAINVILLE va s'agrandir par un nouveau module. Coût actuel 854 €/mois + 230 € pour l'agrandissement, soit 1054/mois à charge des 3 communes. 2 500 € pour faire livrer ce nouveau module.

2) Urbanisme commission du 14/06/2021 : (Jean-Paul DUPRESSOIR)

- **DROIT DE PREEMPTION** : Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal étant approuvé, la commune a la possibilité d'instaurer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones du PLUI.

La C.C.I.C.V. garde la compétence du droit de préemption sur les zones d'activités.

Si nous souhaitons l'instaurer, nous devons en informer la C.C.I.C.V. qui délibèrera lors du prochain Conseil Communautaire.

Après en avoir informé la commission urbanisme, celle-ci donne son accord pour instaurer un droit de préemption.

- **EXONERATION DE TAXES FONCIERES** : la commune a délibéré le 02/09/2003 concernant l'exonération de la taxe foncière. Suite à un mail reçu des Impôts, on ne peut plus réduire la totalité de l'exonération. Il convient de redélibérer sur le pourcentage de 0.40 % d'exonération.

- **PERMIS D'AMENAGER F.E.I.** : Présentation du permis d'aménager rue de la Briqueterie avec pose d'une citerne 60 m³. Lotissement de 26 lots à bâtir dont 2 macrolots. Le dossier sera déposé par Julien GLÜCK au service instructeur.

- **VOIRIE** :

Les travaux d'enrobé de la rue du Moulin (participation fond de concours voirie 2021) sont en cours.

- **TRAVAUX RD 62 : TRANCHES CONDITIONNELLES 2 et 3** :

Une réunion a eu lieu avec Monsieur LIZOT (Atelier 2 Paysages), Mr DUPRESSOIR et Lucette SEVESTRE pour discuter des travaux à terminer.

Une réactualisation des prix doit avoir lieu par rapport aux prix du marché.

Problème de la gestion de l'écoulement des eaux pluviales.

Une commission va avoir lieu prochainement pour voir les modifications qui doivent être apportées (initialement déplacement monument aux morts pour un coût de 120.000 €) ; rue du Calvaire : trottoir gravillonné à prévoir près de 3 maisons ; supprimer éventuellement l'abri-bus face à l'école rue de la Fosse aux Loups, ne pas planter trop d'arbres, refaire les avaloirs et réétudier la gestion d'écoulement des eaux pluviales.

- **REUNION SDIS :**

Une réunion SDIS est programmée le 9 Juillet prochain avec Mr SEVESTRE pour la mise en place d'une réserve incendie rue du Moulin. Il faudra rediscuter de l'emplacement étant donné que sur l'emplacement réservé il y a une cavité souterraine.

- **DIVERS :**

Monsieur GARIN signale que le fauchage effectué n'est pas suffisant.

Une bordure de trottoir face à l'habitation de Mme DUVAL rue des Rougemonts a été cassée.

III- DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE :

1) Taxe foncière sur les propriétés bâties – limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331.63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne :

- **Tous les immeubles à usage d'habitation.**

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Celle-ci s'appliquera à compter du 1^{er} Janvier 2022.

2) Modification de la participation Interlude – Article 65548 –

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la réception du bilan Interlude pour la saison 2021-2022, ainsi que les pièces comptables le montant de l'aide a été calculée sur une base de 150 € par adulte. Le nombre de cours dispensés étant de 2, le montant de l'aide demandée est donc de 300 € plus 200 € pour l'intervention dans les écoles, soit un montant total de subvention de **500 €**.

La subvention votée pour Interlude au budget 2021 étant de 300 €, il y a lieu de la porter à 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte et porte la participation prévue initialement de 300 € à **500 €**.

IV- URBANISME, TRAVAUX DE VOIRIE ET PERMIS DE LOTIR :

Urbanisme :

Depuis la dernière commission d'urbanisme, une déclaration préalable pour un changement de portail a été déposée.

Travaux de voirie :

Monsieur le Maire rappelle ce qui avait été convenu en 2017 pour les 2 tranches qui restent à terminer et propose de faire une réunion pour retravailler le plan pour les travaux du centre bourg de la RD 62 avant de définir les choses avec Monsieur LIZOT. Après réflexion les membres de la commission sont : Mesdames ENOU, SEVESTRE, DURAND, BERNSTEIN et Messieurs GLÜCK, DELABOS et Monsieur le Maire. La réunion est fixée le 07 juillet 2021 à 17h30 à la Mairie.

Permis d'aménager :

Le permis d'aménager du lotissement MARAIS a été déposé lundi dernier par F.E.I. Monsieur le Maire précise qu'un document sur la loi sur l'eau doit être fait. Pour la réserve incendie, modification de la citerne de 60m³ au lieu de 45m³.

V- DEVIS TRAVAUX ET PARCOURS SANTÉ (Conseil Municipal des Jeunes) :

Devis travaux :

Mise aux normes du tableau électrique par la société Julien GLÜCK DOMOTIQUE. Coût 716,08 € H.T soit 859,30 € T.T.C. Accord du Conseil Municipal.

Logos de la commune sur le véhicule Berlingo : Monsieur le Maire présente le flochage qui va être réalisé sur le Berlingo de la commune. Coût 130,00 € H.T soit 156,00 € T.T.C. Accord du Conseil Municipal.

Démoussage, décapage et peinture sur ardoises fibro à l'école du haut : coût 1 800 € H.T. soit 2 160 € T.T.C Accord du Conseil Municipal.

Parcours santé :

ADEQUAT : présélection de 6 agrès par le Conseil Municipal des Jeunes : coût 2 248 € H.T soit 2 697, 60 € T.T.C.

Il reste un devis à compléter de COMAT ET VALCO car que 4 agrès disponibles et 2 autres à définir.

VI- INFORMATIONS DIVERSES :

Interlude :

Monsieur GLÜCK va demander si les enseignants sont d'accord pour qu'Interlude intervienne dans les écoles et s'il va y avoir de l'éveil musical à SERVAVILLE.

Le concert d'Interlude aura lieu le 25 juin 2021 à PRÉAUX.

Date à venir :

24 juin 2021 : Groupe de travail pour développer notre CCAS avec comme intervenants, Député, gendarmerie, ADMR, CLIC, AÏPA, MSA, Mission locale.

13 Juillet 2021 : retraite aux flambeaux + feu d'artifice

18 septembre : fête des écoles (Association Parents d'Elèves)

Achat sono :

Achat d'une sono avec association : coût 2 000 €. La participation de l'association est de 50%.

Divers :

Réparation vérin tracteur : entre 800 et 1 000 €.

VII- QUESTIONS DIVERSES :

Madame DURAND demande s'il est prévu un nettoyage des bacs jaunes pour les personnes âgées. Monsieur le Maire va poser la question à la Communauté de Communes. Elle signale également que des personnes mettent de l'herbe sur le talus dans le chemin à côté de l'allée des champs. Monsieur le Maire va faire un courrier.

Monsieur MASSET informe que l'on ne voit presque plus le panneau de la Commune sur la RN 31. Monsieur le Maire va voir avec la DIRNO. Il signale également que dans la salle de cérémonie des fuites sur certaines plaques au plafond. Monsieur le Maire va faire vérifier la laine de verre.

Monsieur le Maire va faire remettre dans la note d'information, l'article sur les bruits.

Prochain Conseil Municipal le 14 septembre 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.